



Comment faire jouer la garantie decennale?

Par nice froggy, le 27/07/2011 à 19:04

Bonjour,

Nous avons acheter une maison il y a maintenant 1 an qui bénéficie encore de la garantie décennale jusqu'au 1er sept 2011.

Au fur et à mesure de notre vie dans la maison nous constatons plusieurs problèmes sur la plomberie et les canalisations, d'humidité dans le sous sol qui a du salpêtre (bien disimulé par les ex propriétaires) mais surtout un affaissement du toit de la maison. En fait il y a une partie qui est soutenue par des poutres qui reposent à même la terre devant la maison faisant ainsi un petit abri. Bien évidemment la terre bouge et toute la dalle béton fait des vagues, les poutres sont fissurés, non traitées et du coup le toit bouge aussi...

L'entreprise qui a initialement réalisé les travaux a semble t il fermé. Du coup je ne sais pas comment m'y prendre. Je pensais contacter directement les assureurs par AR, mais faut il faire au préalable un constat d huissier ?

Le maitre d oeuvre n'avait pas pris d assurance dommage ouvrage, cela a t il une incidence quelconque ? Est ce que je dois en informer les vendeurs ?

Je précise ttefois que ceux qui nous ont vendu etaient les seconds proprios.

Merci d avance pr votre aide.